



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-POS-204

Déposé le : 1.11.16

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 118 et 119 LGC** Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.** Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

## Titre du postulat

**Organisation moderne des secours en forêt : un réseau de points T informatisé.**

## Texte déposé

L'entretien des forêts du canton de Vaud est organisé au sein de 60 unités de gestion, réparties en trois régions : Jura, Plateau et Préalpes/Alpes. Lors d'accidents survenant au cours de travaux forestiers, la localisation du lieu de l'accident peut s'avérer fastidieuse pour les services de secours, alors même que la rapidité de l'intervention est souvent un facteur essentiel, voire vital.

L'organisation des secours passe entre autres par l'élaboration d'un réseau de points de rencontre terrestre (points T) dont les coordonnées sont à disposition de chaque équipe engagée dans des travaux forestiers ainsi que des services d'ambulances. En cas d'alerte, une rencontre est planifiée au point T le plus proche de l'accident. Actuellement, les unités de gestion ont généralement mis en place leur propre réseau limité de points T, sur cartes topographiques, indépendamment les unes des autres. Les besoins en la matière ne sont donc pas unifiés et inégalement opérationnels, d'une unité à l'autre et d'une région à l'autre.

L'efficacité requise en la matière nécessiterait l'élaboration d'un réseau de points T cohérent, enregistré dans une base de données topographiques informatisée. Renseignements pris auprès des spécialistes de la sécurité en forêt, la mise en œuvre d'un réseau de points T unifié et informatisé, tel qu'il existe dans la plupart des cantons, ne poserait pas de problèmes majeurs. Si des projets de ce type, envisagés dans le passé, ont buté sur des problèmes techniques, il n'en va plus de même aujourd'hui, où les moyens informatiques permettent de répondre aux mieux au cahier des charges d'un tel projet.

Celui-ci comporterait principalement deux phases :

1. La recherche, sur le terrain, d'un ensemble de points géographiques où il est possible de capter un réseau de télécommunication (téléphonie mobile ou réseau 161,3 MHz). Cet ensemble de point viendrait compléter les points T déjà utilisés par les unités de gestion.
2. L'introduction des données relatives à l'ensemble de ces points T dans une base de données informatique.

L'utilisation d'un tel réseau de points T pourrait en outre facilement s'étendre aux services de l'entretien des cours d'eau par exemple (comme cela a été fait dans le canton de Genève). Ces données pourraient également être rendues accessibles aux sportifs ou aux promeneurs en forêt (comme c'est le cas dans le canton de Neuchâtel).

Ces divers éléments montrent que l'élaboration d'un système cantonal de points T permettrait d'améliorer l'efficacité des secours en cas d'accident survenant lors de travaux forestiers et qu'il pourrait aisément être étendu à d'autres groupes d'utilisateurs.

Eu égard aux considérations ci-dessus, les député-e-s soussigné-e-s demandent au Conseil d'État :

- d'étudier la faisabilité d'un système informatisé de points de rencontre terrestre (points T), à l'échelle du canton ou à l'échelle de chacune des trois régions du canton.
- d'établir un rapport sur les avantages et les éventuels problèmes que soulèverait la mise en œuvre de ce dispositif.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures          | <input type="checkbox"/>            |
| (c) prise en considération immédiate                    | <input type="checkbox"/>            |

Nom et prénom de l'auteur :

LIO Lena

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

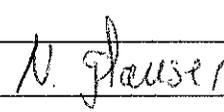
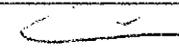
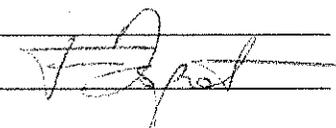
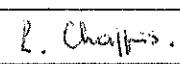
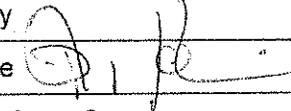
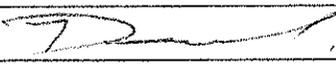
Yvan Pahud

Signature(s) :

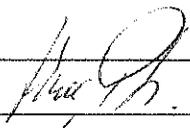
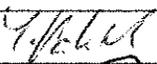
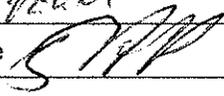
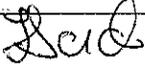
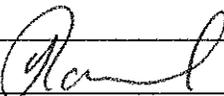
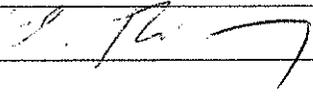
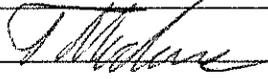
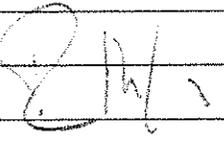


**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin :** [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)

## Liste des députés signataires – état au 20 septembre 2016

Ansermet Jacques	Clément François	Ehrwein Nihan Céline
Attinger Doepper Claire	Clivaz Philippe	Epars Olivier
Aubert Mireille	Collet Michel	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cornamusaz Philippe	Ferrari Yves
Ballif Laurent	Courdesse Régis	Freymond Isabelle
Bendahan Samuel	Creteigny Gérald	Freymond Cantone Fabienne
Berthoud Alexandre	Creteigny Laurence	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Croci-Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Blanc Mathieu	Crottaz Brigitte	Germain Philippe
Bolay Guy-Philippe	Cuérel Julien 	Glauser Nicolas 
Bonny Dominique-Richard	De Montmollin Martial	Golaz Olivier
Bory Marc-André 	Debluë François	Grandjean Pierre
Bovay Alain	Décosterd Anne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Deillon Fabien 	Guignard Pierre
Butera Sonya	Démétriadès Alexandre	Haldy Jacques
Cachin Jean-François	Desmeules Michel	Hurni Véronique
Chapalay Albert	Despot Fabienne 	Induni Valérie
Chappuis Laurent 	Devaud Grégory	Jaccoud Jessica
Cherubini Alberto	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cherbuin Amélie	Donzé Manuel	Jaquier Rémy 
Chevalley Christine	Ducommun Philippe 	Jobin Philippe 
Chevalley Jean-Rémy	Dupontet Aline	Jungclaus Delarze Suzanne
Chollet Jean-Luc 	Durussel José 	Kappeler Hans Rudolf
Christen Jérôme	Duvoisin Ginette	Keller Vincent
Christin Dominique-Ella	Eggenberger Julien	Kernen Olivier

## Liste des députés signataires – état au 20 septembre 2016

Krieg Philippe 	Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Pahud Yvan 	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre-André 	Schobinger Bastien 
Lio Lena 	Perrin Jacques	Schwaar Valérie
Luisier Christelle	Pillonel Cédric	Schwab Claude
Mahaim Raphaël	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Maillefer Denis-Olivier	Probst Delphine	Sordet Jean-Marc 
Manzini Pascale	Randin Philippe	Stürner Felix
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves	Surer Jean-Marie
Martin Josée	Räss Etienne	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Ravenel Yves 	Tosato Oscar
Mayor Olivier	Renaud Michel	Treboux Maurice 
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette 	Trollet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	Uffer Filip
Meyer Roxanne	Riesen Werner 	Urfer Pierre-Alain
Miéville Laurent	Rochat Nicolas	Venizelos Vassilis
Miéville Michel	Romano Myriam	Voiblet Claude-Alain
Modoux Philippe 	Roulet Catherine	Volet Pierre
Mojon Gérard	Roulet-Grin Pierrette 	Vuarnoz Annick
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Vuillemin Philippe
Mossi Michele	Ruch Daniel	Wüthrich Andreas
Neyroud Maurice	Rydlö Alexandre	Wyssa Claudine
Nicolet Jean-Marc	Sansonnens Julien	Züger Eric